



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2025 – 006

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 4 février, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de février.

Membres en exercice : 16		Secrétaire de séance : Claudine CAGNON
Présents : 15	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	
Absents : 1	Christelle DUQUET	
Procurations : 0		
Ayant pris part au vote : 15	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

Délibération n°2025 – 006 :

Objet : Inscription dans la démarche d'adaptation de la gestion des forêts publiques au changement climatique (« Aménagement agile ») : expérimentation portant sur la structure du document de gestion durable de la forêt communale pour la période 2026-2045

Le Maire présente à l'Assemblée le projet d'inscription dans la démarche expérimentale d'adaptation de la gestion des forêts publiques au changement climatique dite de l'« aménagement agile », dans le cadre du renouvellement de son document de gestion durable pour la période 2026-2045. Il s'agit d'une démarche expérimentale qui découle d'un besoin de faire évoluer le modèle de document de gestion des forêts publiques, afin de lui conférer plus de souplesse et d'adaptabilité en contexte de changement climatique.

Dans le cas de la forêt communale de Damprichard, le principe serait de s'inscrire dans la démarche déjà expérimentée sur plusieurs forêts de la région en élaborant deux documents :

- un état des lieux général et des orientations de long terme par région biogéographique homogène, en l'occurrence la région IFN du Deuxième plateau du Jura.
- un état des lieux spécifique et des choix d'objectifs propres au propriétaire communal au niveau de sa forêt constituant le nouveau document de gestion opérationnel.

S'agissant d'une démarche expérimentale, et même si certains grands principes sont déjà identifiés (intégration de la notion de vulnérabilité au changement climatiques, choix par massifs homogènes...), beaucoup de choses resteront à construire par discussion entre la commune et l'ONF. Cette démarche est une opportunité de faire évoluer le cadre de gestion des forêts publiques pour le rendre plus pertinent en contexte de changement climatique. La forêt communale de Damprichard, du fait d'être concernée par les phénomènes de dépérissement, de présenter une diversité de contextes et de se situer au cœur des du Deuxième plateau du Jura apparaît particulièrement intéressante pour s'inscrire dans ce projet.

Aussi la commune est sollicitée afin de savoir si elle est volontaire pour s'inscrire dans cette démarche.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée donne son accord à ce projet et demande la mise à l'étude par les services de l'Office National des Forêts du plan d'aménagement de la forêt communale de Damprichard dans le cadre de l'expérimentation de l'« aménagement agile ».

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 18/02/2025

ID : 025-212501936-20250213-2025_006-DE

Berger
Levrault



Le Maire,
Anthony MERIQUE :